

La France a acquis la Villa Médicis en 1803  
par un échange.

La copie authentique de cet acte est déposée aux  
Archives de l'Ambassade de France.

Il n'est pas vrai, comme on s'est permis de le dire  
dans une note du Ministre du Grand Duc de Toscane, du  
17 Janvier 1815, que la Villa Médicis ait été occupée  
arbitrairement.

Le Prince qui, par suite de plusieurs traités,  
gouvernait alors la Toscane, avait le droit de disposer de  
la Villa Médicis comme l'Archiduc qui avait accepté, en compensation  
de la Toscane, l'Archêvêché de Salzboury, et ensuite  
l'Exêché de Wurzboury, disposait des domaines de ces deux  
Principautés Ecclésiastiques.

Il serait contraire à toute espèce de principe d'ordre  
public, qu'on se crût en droit de contester la validité de l'  
acte fait par les Princes possesseurs pendant cette  
grande tempête qui a tout déplacé en Europe.

L'échange d'une Villa contre un Palais, situé dans la  
rue la plus fréquentée de Rome, ne présente rien qui  
puisse autoriser à se servir de l'expression de lesione enormi-  
ssima dont on se sert dans la note déjà citée. On y  
parle ensuite d'un prezzo di affezione.

Qui a plus de droit à faire valoir cette considération que l'Auguste Maison qui descend de Marie de Médicis?

Quel plus noble usage peut-on faire de cette Villa, que de la consacrer, comme l'a fait la France au culte des beaux Arts? Quel usage plus conforme au génie, aux goûts de Cosme et de Laurent de Médicis?

Cette Villa était une simple habitation: elle est maintenant une sorte de Temple où tout le monde peut aller admirer et étudier les copies exactes des chefs d'œuvres anciens et Modernes.

On dit dans la note du 17 Janvier 1815, que la Villa Medicis era un fondo soggetto ad un fideicommissa perpetuo.

Les lois de Rome à l'époque à laquelle l'échange a eu lieu, avaient aboli tous les fideicommissa, et l'Empereur Léopold, lorsqu'il était Grand Duc de Toscane, n'avait aucune connaissance de ce fideicommissa, puisqu'il a été en marché avec plusieurs personnes le Duc Braschi entre autres, et on sait le prix qu'il en voulait.

Le terrain sur lequel est élevée la Villa Medicis a été acheté, à la fin du seizième siècle, par un Cardinal de Médicis, et a passé, à sa mort, à son parent comme une propriété privée: elle n'a jamais eu d'autre caractère.